

édito

Bilan d'étape

Voilà neuf ans que Contribuables Associés donne une cote, chaque année, aux députés de la nation. Pourquoi cet argus parlementaire ? Nombreux sont ceux qui nous posent la question. La réponse est simple. Nous entendons informer nos adhérents et nos lecteurs, de la manière la plus objective possible, sur l'action de leur député. Objective ? Oui, car si les critères que nous utilisons – vote de propositions de loi, présence aux rendez-vous parlementaires que nous organisons à l'Assemblée (voir ci-contre) – nous sont propres, ils sont clairs et aisément vérifiables. A chacun, au vu de ces résultats, de soutenir ou non son député, et de voter pour lui ou non le moment venu. Certains, parfois, se disent heurtés par notre démarche. Surtout ceux qui sont mal cotés, curieusement... Noter des députés n'est-il pas un peu réducteur ? Si, cela pourrait l'être si on considérait cet argus comme ce qu'il n'est pas : un jugement définitif et absolu. Une note n'est jamais qu'une note, c'est un élément parmi d'autre pour se faire une idée sur l'action d'un député. Et il n'est pas interdit de faire des progrès d'une année à l'autre.

L'argus est un bilan d'étape, un moyen pour l'électeur de vérifier que le député à qui on a donné son suffrage agit de façon conforme à ses attentes. « *Vous voulez remettre à l'honneur le mandat impératif !* », nous dit-on alors. Non, nous ne souhaitons pas voir revenir une telle pratique, déclarée illégale sous la III^e République. Chaque élu doit être libre de son vote, ou devrait l'être. Mais nous estimons indispensable de rappeler aux députés, qui, pendant la campagne 2006-2007, nous assuraient de leur volonté farouche de réformer la France (on parlait même de rupture à l'époque), qu'ils sont là pour nous représenter et pas pour profiter des avantages que leur procure leur fonction.

Les notes que nous donnons aux députés mesurent la proximité entre les 140 000 adhérents de Contribuables Associés et leur député. En signant nos propositions de loi, les élus s'engagent en faveur des réformes que nous soutenons ; en se rendant à nos rendez-vous parlementaires, ils n'hésitent pas à se montrer publiquement à nos côtés. Ceux qui ont le courage de le faire méritent d'être signalés. Ceux qui n'osent pas – ou ne veulent pas – aussi...

NB. Pour des raisons techniques, la proposition de loi de Lionnel Luca, député des Alpes Maritimes, visant à supprimer totalement l'ISF, n'a pas été retenue dans l'argus 2008. Nous la soutiendrons à nouveau avant la fin de l'année, et elle figurera dans l'Argus 2009.

Les critères retenus

Les propositions de loi

N° 1 : pour un ISF moins nuisible

Proposition de loi numéro 130 déposée par Richard Mallié, député UMP des Bouches-du-Rhône tendant à modifier le régime d'abattement de la résidence principale pour le calcul de l'ISF. A défaut de supprimer l'ISF, on peut essayer d'en limiter les effets les plus nocifs. C'est le but de cette proposition de loi, visant à mettre en place un abattement à 100 % sur la résidence principale, plafonné à 300 000 euros.

N° 2 et 3 : pour mettre fin au déficit

Proposition de loi numéro 573 déposée par François Sauvadet, député Nouveau Centre de Côte-d'Or, et par Charles de Courson, député Nouveau Centre de la Marne, relative au retour à l'équilibre des finances publiques.

Proposition de loi numéro 579 déposée par Frédéric Lefebvre, député UMP des Hauts-de-Seine, et Pierre Méhaignerie, député UMP d'Ille-et-Vilaine, visant à garantir l'équilibre budgétaire de l'État.

Quoique déposées par des députés différents, ces deux propositions ont le même objectif : le retour à l'équilibre des finances de l'État. On sait en effet que depuis 1980, aucun budget n'a été voté en équilibre. Une situation dangereuse pour notre économie, et pour le moins paradoxale dans la mesure où l'État impose au secteur privé l'équilibre des comptes d'exploitation, et aux collectivités locales, l'équilibre budgétaire.

N° 4 : l'argent public des syndicats

Proposition de loi numéro 592 déposée par Philippe Cochet, député UMP du Rhône, visant à la transparence des comptes des organisations syndicales. Une telle mesure aurait comme conséquence de soumettre les syndicats professionnels à l'obligation de tenir leurs

comptes, de les faire certifier et de les publier. Ce qui permettrait de savoir qui touche quoi et de faire d'utiles comparaisons avec les situations étrangères. Et, au final, de lutter pour réduire puis supprimer les subventions publiques aux organisations syndicales.

N° 5 : la gestion hasardeuse des hôpitaux publics

Proposition de résolution n° 989 déposée par Philippe Vitel, député UMP du Var, pour la création d'une commission d'enquête sur la gestion, le fonctionnement et les surcoûts des hôpitaux publics. Il est temps que les députés se saisissent d'un problème que tous les spécialistes connaissent depuis longtemps : les dysfonctionnements des hôpitaux publics et les différences de gestion et de fonctionnement par rapport aux hôpitaux privés.

Les Rendez-vous parlementaires

N° 1 : les coûts exorbitants du système de santé français

Au cours de ce rendez-vous parlementaire (23 octobre 2007), présidé par le député du Var Philippe Vitel, Alain Mathieu, président de Contribuables Associés, Georges Lane, professeur d'économie à l'université de Paris IX-Dauphine, et Mohammed Qafli, statisticien médical, ont décortiqué le système de santé français. Alphonse Crespo, de l'Institut Constant de Rebecque, a évoqué l'exemple suisse. Enfin, Dominique Tian, député des Bouches-du-Rhône, a exposé le problème des fraudes qui contribuent à plomber les comptes des organismes sociaux.

Rendez-vous n° 2 : la dérive de la dépense locale

Présidant le 19^e Rendez-vous parlementaire du contribuable (4 décembre 2007), l'ancien ministre Hervé Mariton,

député de la Drôme, a dénoncé la recherche à tout prix d'un consensus entre droite et gauche qui anime le projet de réforme de la fiscalité locale, et le risque que soit mis en place un impôt local sur le revenu. Le professeur Bramoullé, adjoint délégué aux finances du maire d'Aix-en-Provence, a souligné les responsabilités de l'État dans la dérive des finances locales. Enfin, Alain Le Grelle, auteur d'un guide pratique du contribuable intitulé « *Votre commune est-elle bien gérée ?* », a présenté cet ouvrage publié par Contribuables Associés.

N° 3 : la moralisation de la vie politique

Ce 20^e rendez-vous parlementaire (29 janvier 2008) était présidé par Daniel Mach, député des Pyrénées orientales. Après une introduction de Michel Hunault, député de Loire-Atlantique, Bertrand Lemennicier, professeur à Paris-II, a analysé la corruption, en tenant compte de sa rentabilité au regard des risques encourus par les coupables et de la complicité des électeurs qui réélisent les élus condamnés. Daniel Lebègue, président de l'association Transparence International France, a ensuite pris la parole pour expliquer la mauvaise image de la classe politique dans l'opinion publique.

N° 4 : croissance : le rapport Attali, et après ?

Ce 21^e rendez-vous parlementaire (8 avril 2008) était présidé par Jean-Michel Fourgous. On y a rappelé que les réformes économiques réussies ont toutes emprunté la méthode « globale », et non pas gradualiste, comme le montrent les témoignages de deux grands réformateurs : Sir Roger Douglas, ex-ministre des Finances de Nouvelle-Zélande, et Mart Laar, ex-premier ministre d'Estonie. Il s'agit d'une thérapie de choc, dont la mise en œuvre exige un courage et une ténacité à toute épreuve. Le rapport Attali est donc critiquable. Mais il a le mérite d'alimenter le débat...



Contribuables,
avant d'aller voter,

argus-parlementaire.net

vérifiez la cote de votre député !

LE PODIUM



Lionnel Luca,
Alpes-Maritimes



Michel Terrot,
Rhône



Thierry Mariani,
Vaucluse



Dominique Tian,
Bouches-du-Rhône



Lionel Tardy,
Haute-Savoie



Louis Cosyngs,
Cher



Jean-Marc Roubaud,
Gard



Jean-Pierre Door,
Loiret



Henriette Martinez,
Hautes-Alpes



Laure de La Raudière,
Eure-et-Loir



Alain Moyné-Bressand,
Isère



Didier Quentin,
Charente-Maritime



Guy Teissier,
Bouche-du-Rhône



Francis Hillmeyer,
Haut-Rhin



Philippe Cochet,
Rhône



Jean-Michel Fourgous,
Yvelines



Louis Giscard d'Estaing,
Puy-de-Dôme



Claude Gagniol,
Manche



Jean-Pierre Decool,
Nord



Céleste Lett,
Moselle



Jean-Paul Garraud,
Gironde



Richard Mallié,
Bouches-du-Rhône



Émile Blessig,
Bas-Rhin



Bernard Depierre,
Côte-d'Or



Jacques Remiller,
Isère

LE PALMARÈS DES ENGAGEMENTS

Proposition de loi n°1
pour un ISF moins nuisible
→ **111 signatures**

Propositions de loi n°2 et 3
pour mettre fin au déficit
→ **159 signatures**

Proposition de loi n°4
l'argent public des syndicats
→ **152 signatures**

Proposition de résolution n° 5
la gestion hasardeuse
des hôpitaux publics
→ **109 signatures**

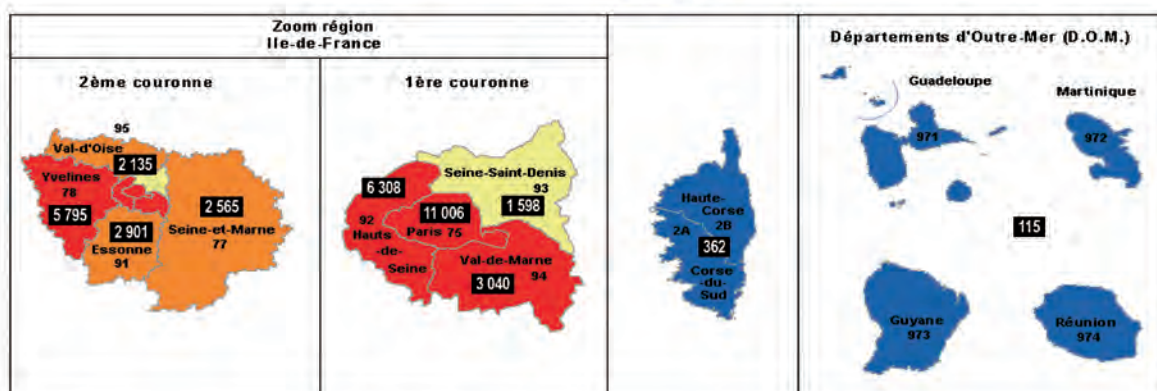
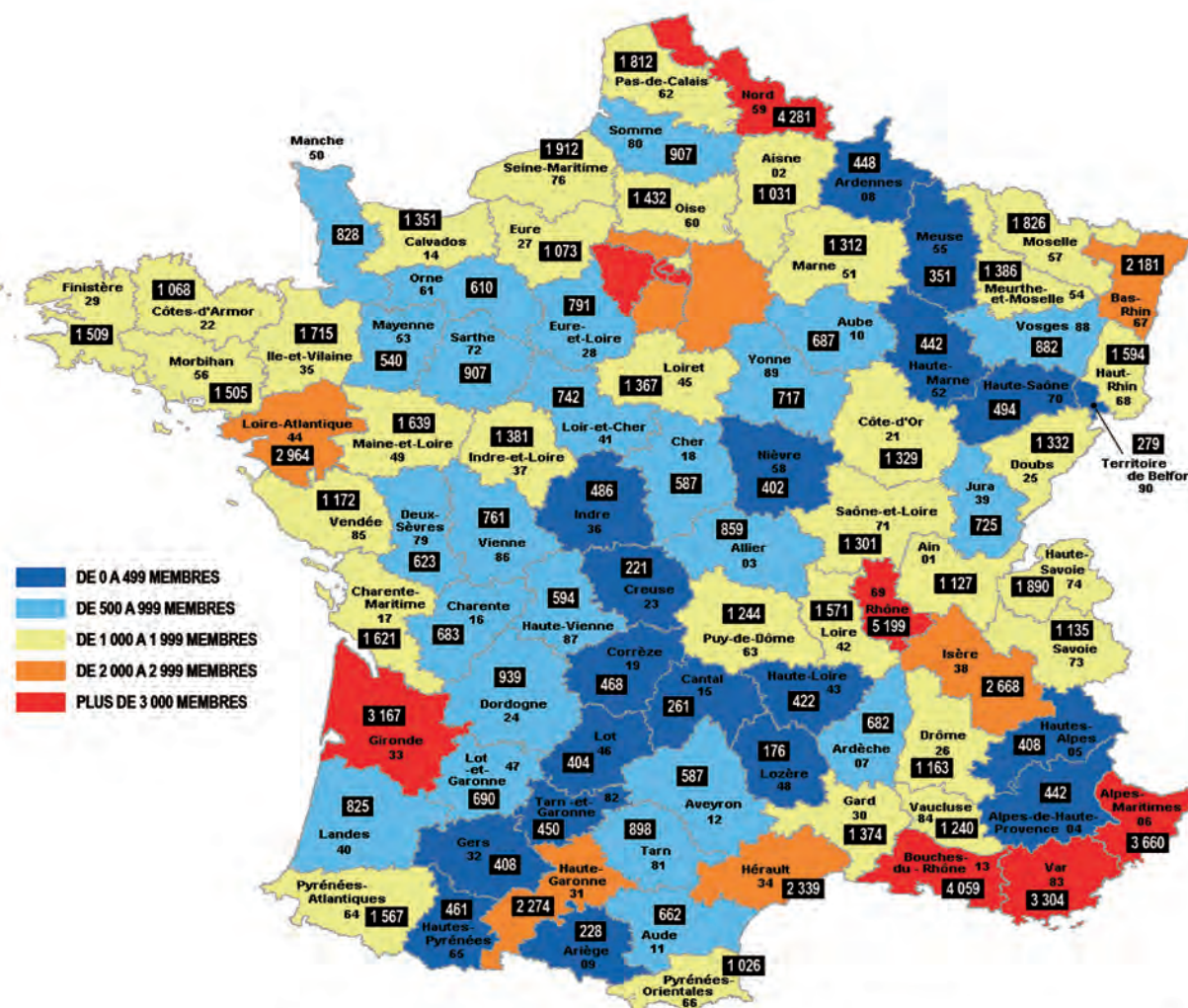
Rendez-vous n°1 :
les coûts exorbitants
du système de santé français
→ **91 présents ou représentés**

Rendez-vous n°2 :
la dérive de la dépense locale
→ **89 présents ou représentés**

Rendez-vous n°3 :
la moralisation de la vie politique
→ **90 présents ou représentés**

Rendez-vous n°4 :
le rapport Attali, et après ?
→ **75 présents ou représentés**

Les Contribuables Associés en chiffres



LES BONUS

78 députés se sont vu attribuer un bonus, quel que soit leur cote, bonne ou mauvaise. Ce sont des parlementaires qui se sont illustrés en faveur des contribuables de la façon suivante :

- en présidant un rendez-vous parlementaire ;

- en étant l'auteur d'une des propositions de lois de l'argus ;
 - en ayant déposé ou soutenu l'amendement sur un office parlementaire de contrôle de la dépense publique ;
 - en ayant déposé une question écrite à la demande de Contribuables associés ;
 - en ayant participé- au Libre Journal des Contribuables sur Radio Courtoisie ;
 - en ayant répondu à interview dans notre journal Le Cri du contribuable.
- Ces bonus sont symbolisés sur le tableau par un carré jaune.